Hospitalisation

Garanties	Limites
Traitement médical et chirurgical	Rs 125,000 (Étant la limite pour une maladie/un accident)
Accouchement (Normal et césarienne): • Soins obstétriques ou • Prestations obstétricales en espèces	Rs 75,000 (Couverture annuelle) Rs 30,000 (Couverture annuelle)
Chirurgie congénitale	Rs 100,000 (Couverture à vie)
Traitement de fertilité	Rs 75,000 (Couverture à vie)
Frais d'ambulance	Rs 25,000 (Couverture annuelle)
Traumatisme psychologique	Rs 25,000 (Couverture annuelle)
Allocations funéraires	Rs 20,000
Franchise: 0	

Traitements hors hospitalisation

Garanties	Limites (Annuelle)
Consultations/Médicaments	Rs 40,000
Soins prénatales	Rs 4,000
Soins optiques	Rs 8,000
Soins dentaires	Rs 20,000
Traumatisme psychologique (conseils)	Rs 4,000
Franchise · 20% (minimum Rs 250)	

Couverture hospitalisation additionelle (Limite d'indemnisation par maladie/accident)

Limites disponibles		
Rs 1,000,000	1	
Rs 2,000,000		
Rs 3,000,000		
Rs 4,000,000		
Rs 5,000,000	\checkmark	
Franchise: Rs 125,000 par maladie/accident		

EXCLUSIONS PRINCIPALES:

- 1. Conditions préexistantes
- 2. Soins effectués en dehors de l'île Maurice
- 3. Vitamines, minéraux, boosters, etc.
- 4. Traitement esthétique
- 5. Maladie mentale
- 6. Troubles du sommeil
- 7. Traitement préventif
- 8. AIDS
- 9. Maladies chroniques
- 10. Interruption de grossesse

TERMES ET CONDITIONS:

1. Limites d'âge:

Pour se joindre au plan : 60 ans Pour rester dans le plan : 75 ans

2. Périodes d'attente:

Période d'attente général : 3 mois Grossesse et accouchement : 2 ans

- 3. Le formulaire complet doit être soumis.
- 4. L'expérience sinistre du conducteur au cours des trois dernières années doit être fournie.